

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE

TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

RECEPISSE DE DEPOT

2GJP

1 boulevard Thélus Lero
Immeuble Saint-Louis
97200 Fort-de-France

V/REF :

N/REF : 2017 B 1878 / 2017-A-6174

Le greffier du tribunal mixte de commerce de Fort-de-France certifie qu'il a reçu le 09/10/2017, les actes suivants :

Procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 26/07/2017

Concernant la société

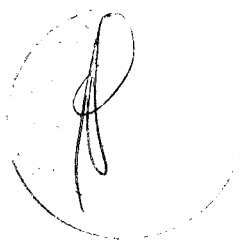
2GJP
Société par actions simplifiée
1 boulevard Thélus Lero
Immeuble Saint-Louis
97200 Fort-de-France

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-6174 le 09/10/2017

R.C.S. FORT DE FRANCE TMC 831 000 757 (2017 B 1878)

Fait à FORT-DE-FRANCE le 09/10/2017,

LE GREFFIER





ENVOI EN GED

GREFFE DU
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
DE FORT-DE-FRANCE
TRIBUNAL MIXTE DE COMMERCE
PALAIS DE JUSTICE
97262 FORT-DE-FRANCE
TEL 05.96.48.41.41

2GJP

1, boulevard Thélus Lero
Immeuble Saint-Louis
97200 Fort-de-France

Date Chrono : 09/10/2017

Type de document : PV d'assemblée extraordinaire

N° de Gestion : 2017 B 1878

N° de dépôt : 2017A6174

Siren : 831 000 757



GED00192868

AA617H
9/01/17

2 GJP

Société par Actions Simplifiée au capital de 60.000 €
Siège social : Immeuble Saint Louis 1 boulevard Thélus Léro
97200 Fort de France

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT SUR CONVOCATION
DU PRESIDENT
EN DATE DU 26 JUILLET 2017

L'An deux mille dix sept,
Le 26 juillet,

A 10 heures,

Les actionnaires de la Société 2GJP, Société par Actions Simplifiée en cours d'immatriculation, au capital de 60.000 € divisé en 6000 actions de 10 € chacune, se sont réunis au siège social, en Assemblée Générale Ordinaire réunie extraordinairement sur convocation du Président.

Sont présents :

- *Monsieur Grégory VERNANT**
Demeurant : Habitation Neisson Le Bourg 97221 Le Carbet
Propriétaire de : 1.500 actions

 - *Monsieur Gérald POTELLE**
Demeurant : 19, Lotissement Les Flamboyants 97233 Schoelcher
Propriétaire de : 1.500 actions

 - *Monsieur Johan JULIEN**
Demeurant : Les Terrasses de Micolò Bat Ramier 97222 Case-Pilote
Propriétaire de : 1.500 actions

 - *Monsieur Philippe CASANOVA**
Demeurant : Résidence Le Gommier Etang Z' Abricot 97200 fort de France
Propriétaire de 1.500 actions
- Total égal au nombre d'actions
composant le capital social :** -----
6.000 actions

L'Assemblée Générale des associés est présidée par Monsieur Philippe CASANOVA.

FL 5.5

Le Président constate que les associés présents ou représentés possèdent ensemble plus de la moitié du capital social et qu'en conséquence, le quorum requis pour la délibération en la forme constitutive est atteint.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Démission du Président,
- Nomination du nouveau Président,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

PREMIÈRE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission du Président, **Monsieur Philippe CASANOVA** à compter de ce jour.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer aux fonctions de Président de la Société, pour une durée illimitée :

- Monsieur Johan JULIEN

Né le 05 juillet 1985 à Schoelcher

Nationalité française

Demeurant Résidence Les Terrasses de Micolo 97222 Case-Pilote

Monsieur Johan JULIEN accepte les fonctions de Président et déclare n'être frappé d'aucune des interdictions ou déchéances édictées par la loi pour l'assainissement des professions commerciales.

Monsieur Johan JULIEN dispose, conformément aux statuts, des pouvoirs pour agir en toute circonstance au nom de la société et la représenter à l'égard des tiers.


Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes pour accomplir les formalités de publicité ou de dépôt prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

*


 3 5
 AL

GR

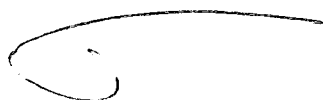
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le présent procès-verbal est alors signé par les associés et le Président après lecture.

Monsieur Grégory VERNANT



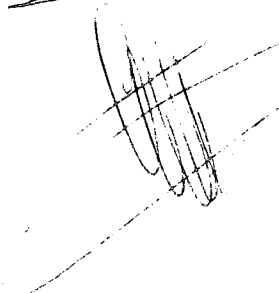
Monsieur Philippe CASANOVA



Monsieur Johan JULIEN



Monsieur ~~Gérald~~ POTELLE



*Ce fichier conforme à l'original.
11/09/2017*

